L’intégration linguistique des nouveaux arrivants au Québec : jusqu’où une société libérale peut-elle aller dans ses exigences ?

Leigh Oakes

Queen Mary University of London

Problématique

Sous prétexte de la gravité du mal, on ne saurait appliquer arbitrairement des remèdes. Des exigences inhérentes à toute société normale, des critères de justice et d'équité, des règles juridiques sont en question.

(Camille Laurin, dans Gouvernement du Québec 1977: 19)

le multiculturalisme canadien et l'interculturalisme québécois ne peuvent être distingués de manière significative autour de la question de l'intégration linguistique

(Weinstock 2013: 105)

- le multiculturalisme canadien peut s'appuyer sur l'attrait « naturel » de l'anglais
- mais quelle justification éthique pour l'intégration linguistique au Québec?

Structure

- Pourquoi la théorie libérale ?
- Sur quelle base morale peut-on exiger l'apprentissage du français comme langue commune chez les nouveaux arrivants ?
- L'exigence d'intégration linguistique entraîne-t-elle également des responsabilités pour la société d'accueil ?
- Peut-on aller jusqu'à demander une véritable identification au français ?

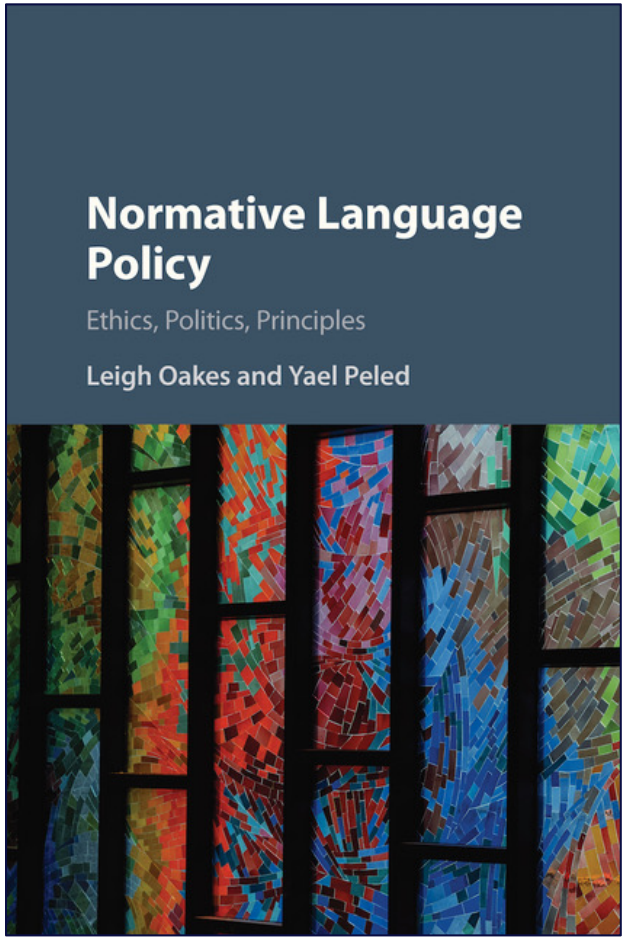

Pourquoi la théorie libérale ?

association politique avec le Canada

- le Québec ne peut que se conformer aux principes du libéralisme politique
- la décision de la Cour suprême concernant la liberté d'expression et l'affichage public (décision Ford, 1988; loi 178, 1988; loi 86, 1993)

attachement aux valeurs libérales par le Québec de son propre chef

- principes libéraux (liberté, justice, égalité, démocratie) sont inscrits dans la Charte québécoise des droits et libertés de la personne
- les « solutions » entièrement républicaines aux « problèmes de société » sont inappropriées dans le contexte québécois (par ex. débat sur la laïcité)

Culturalisme libéral

- conciliation du libéralisme traditionnel avec les questions de culture et de communauté (Kymlicka 1995, 2001)
- l’appartenance culturelle est une condition préalable à l’autonomie individuelle
- une « culture sociétale » fournit un « contexte de choix » offrant aux individus une gamme complète de modes de vie significatifs nécessaire à leur épanouissement
- le « nationalisme libéral » n’est pas un oxymore (Tamir 1993; Levinson 1995)
- le Québec est au cœur de la théorisation libérale contemporaine (Carens, Kymlicka, Taylor, Maclure, Patten, Weinstock, Seymour, par exemple)
- de nouvelles compréhensions du libéralisme qui ne reposent ni sur des principes trop abstraits ni sur une neutralité culturelle fictive de l’État

Sur quelle base morale peut-on exiger l’apprentissage du français comme langue commune chez les nouveaux arrivants ?

Apprentissage du français

- principe de minimalisme
- on ne peut légitimement attendre qu'une « connaissance pratique plutôt qu'une maîtrise complète et une identification » (Weinstock 2003: 267)
- l'intégration linguistique se compose de deux éléments (Pagé 2011):

1. compétence
   - le niveau exigé varie d'une situation à l'autre
   - compétence orale vs compétence écrite
2. préférence pour le français comme langue d'usage public
   - l'usage effectif du français dans les communications publiques

Mobilité socio-économique

- une langue commune permet d'éviter la ghettoïsation socio-économique des minorités linguistiques (Barry 2001)
- besoin de maintenir le pouvoir d'attraction du français tout en ne démentant pas les avantages de l'anglais (Grenier 2019; Vaillancourt 2020)
  - une meilleure maîtrise du français parmi les non-francophones
  - une politique d'intégration qui favorise les personnes connaissant déjà le français
  - une « optimisation » plutôt qu'une généralisation de l'usage du français au travail
- l'intégration dans une structure socio-économique implique bien plus que ne le laissent croire des indicateurs relatifs au revenu moyen

Participation à la vie civique

- une langue publique commune permet à tous les citoyens de participer pleinement à la vie civique et à la délibération démocratique (Patten 2001: 701)
- participation formelle (vote aux élections) et informelle (dialogue entre citoyens)

L'apprentissage du français est, entre autres, un moyen nécessaire à la participation à la société, de sorte que si l'on peut défendre le devoir de participer, et je pense que c'est le cas, on peut défendre le devoir d'apprendre le français.

(Carens 2000: 128)

- l'intégration uniquement dans la communauté anglophone offre une forme médiatisée de participation démocratique
- une forme d'« intégration restreinte » (Pagé 2005: 227)

Coopération politique et solidarité

- une langue commune contribue à fournir un cadre de coopération politique et de solidarité

la solidarité aide à motiver les gens à accepter l'engagement nécessaire pour construire et maintenir une société décente, bonne ou juste, en particulier dans des contextes de diversité.

(Banting et Kymlicka 2015: 5)

Les objectifs légitimes de la communauté ne peuvent être atteints lorsque la communauté est fragmentée en groupes identitaires qui ne partagent aucun des liens de la citoyenneté et qui considèrent la coopération les uns avec les autres uniquement comme un instrument d'avantage mutuel.

(Patten 2001: 701-702)

L’exigence d’intégration linguistique entraîne-t-elle également des responsabilités pour la société d’accueil ?

Responsabilités de la société d’accueil

- l’intégration linguistique est non seulement une obligation mais comporte également des avantages
- l’obligation d’apprendre le français est également un droit d’apprendre le français
- droits linguistiques instrumentaux

visent à assurer que la langue ne soit pas un obstacle à la jouissance effective des droits à dimension linguistique, à la participation significative aux institutions publiques et au processus démocratique, et à la jouissance des opportunités sociales et économiques qui exigent des compétences linguistiques.

(Rubio-Marín 2003: 56)

Acquisition du français

- critiques des cours de francisation (Longpré 2013)
  - le manque d’harmonisation des activités de francisation
  - différents niveaux de subvention accordés aux différentes catégories d’immigrants (travailleurs qualifiés, travailleurs indépendants, réfugiés, demandeurs d’asile, etc.)
  - la durée de la subvention
  - le contenu des cours
- la responsabilité incombe à la société québécoise dans son ensemble
- tendance de certains francophones de langue maternelle à passer trop rapidement à l’anglais (Pagé 2005; Grenier 2019)

Discrimination linguistique / linguicisme

Le linguicisme négatif – ouvert et voilé – est une réalité qui freine les progrès sociaux et s'oppose à cette cohésion sociale que les sociétés d'accueil prétendent promouvoir.

(Archibald 2009: 46)

- *Enquête sur la diversité ethnique* (2003)

même les minorités visibles ayant le français comme langue maternelle subissent de la discrimination.

(Bourhis et al. 2007: 41)

- promotion du français comme « une langue pour tout le monde » (Commission Larose 2001)
- le terme « francophone » est encore utilisé pour désigner un « francophone de souche » (Oakes et Warren 2007: 98-99)

Reconnaissance positive

- l'intégration linguistique peut être facilitée par une certaine reconnaissance positive des immigrants de la part des autorités
- accommodements reliés aux différences culturelles (Commission Bouchard-Taylor 2008)

La valorisation de l'identité et de la langue de l'immigrant le convainc aussi qu'il apporte quelque chose à la société d'accueil, ce qui le dispose favorablement envers ses nouveaux concitoyens.

(Bouchard 2012: 125)

- Programme d'enseignement des langues d'origine (PELO)
- acquisition du français ≠ assimilation

Peut-on aller jusqu’à demander une véritable identification au français ?

Identification au français

[C]e n’est pas la même chose de demander à un immigrant pakistanais d’apprendre le français en vertu d’un argument concernant les conditions d’une pleine participation à la vie démocratique québécoise et d’exiger de cet immigrant qu’il éprouve le même sentiment d’attachement, d’engagement vis-à-vis de cette langue que ressent une majorité de Québécois francophones. Dans le second cas, ce qui est en cause, c’est l’identification de l’immigrant au destin d’une collectivité particulière. Certes, une telle identification peut se développer avec le temps, à mesure que l’immigrant développe un sentiment d’appartenance à la société d’accueil, mais elle ne saurait faire l’objet d’une exigence.

(Leydet 1995: 127)

Identification au français inévitable

- notre identité résulte de nos interactions sociales et de la place que nous négocions pour nous-mêmes au sein de la société
- apprendre une nouvelle langue consiste à participer à un nouvel environnement et à construire une nouvelle identité (Pavlenko et Lantolf 2000)
- selon la « métaphore de la participation », l'apprentissage d'une langue est :

un processus de devenir membre d'une certaine communauté. Cela implique, avant tout, la capacité à communiquer dans la langue de cette communauté et d'agir selon ses normes spécifiques.

(Sfard 1988: 6)

- une telle conception dialogique de l'acquisition de la langue seconde est compatible avec le libéralisme

Demande d’identification linguistique légitime ?

- l’exigence de s’identifier à une langue qui n’est pas sa langue maternelle est difficile à défendre dans une société libérale
- développement d’une identité commune par l’intermédiaire de la langue
- le fonctionnement efficace des sociétés démocratiques libérales dépend de l’existence d’un sentiment de solidarité
- besoin d’un « ciment culturel » plus substantiel (Banting et Kymlicka 2015: 11)

Les valeurs universelles abstraites et les règles de droit ne suffisent pas à fonder un lien social, à intégrer une société et à y maintenir des conditions de solidarité et de mobilisation. Inévitablement, il s’y ajoute un ciment symbolique, une composante identitaire faite de l’appartenance, de mémoire, de valeurs et de projets.

(Bouchard 2012: 24-25)

Culture québécoise nationale (d’après Bouchard 2012)

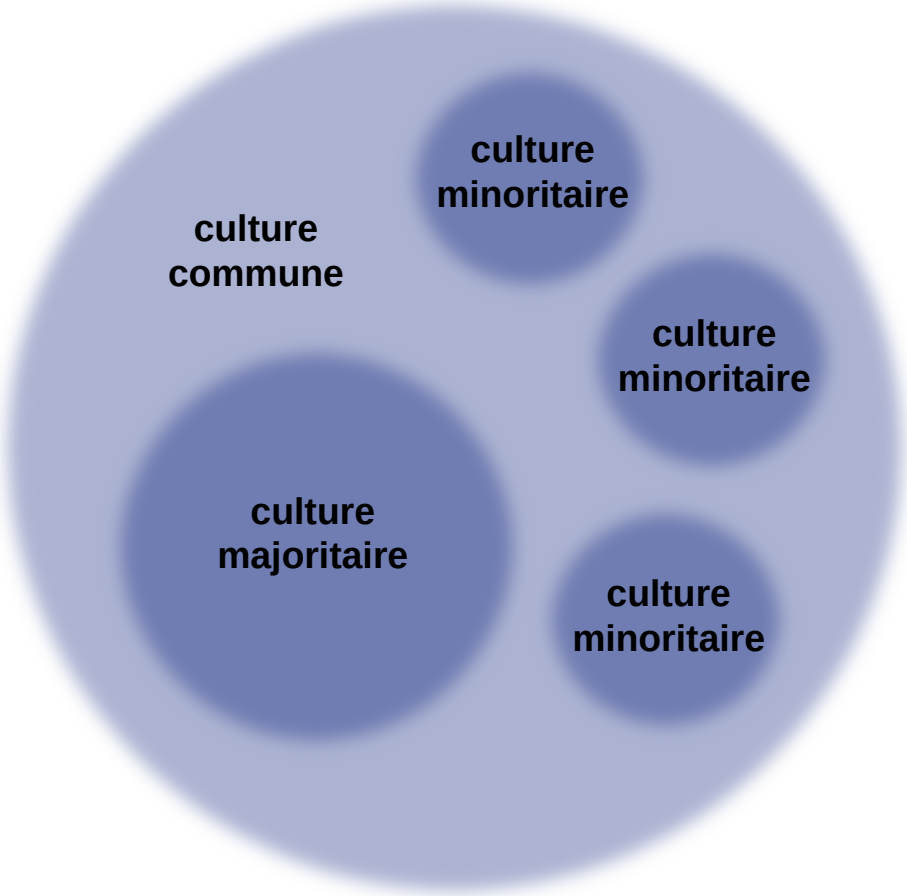

Culture commune

- dimension civique
  - valeurs et normes non-négociables, telles que prescrites par la loi
  - égalité, justice, liberté, démocratie
- dimension sociologique
  - contenu culturel négociable
  - puise dans les expériences de la vie publique, la dynamique des échanges et des interactions, le brassage des traditions et la « culture de la quotidienneté » (Bouchard 2012: 69-70)
- à quelle dimension appartient la langue commune ?

La culture commune et la langue

- le choix du français tire son statut normatif du fait qu'une majorité de Québécois sont profondément attachés à cette langue (Carens 2000: 132)
- « choix de société » (*Énoncé de politique en matière d'immigration et d'intégration*)
- le choix du français est de nature sociologique et donc négociable

Supposons que l'arrivée massive d'immigrants modifie de manière significative la composition sociologique de la société québécoise et qu'après un débat démocratique une majorité de Québécois se prononce en faveur de la modification de la Charte de la langue française et décide d'opter pour le choix de deux langues officielles. Un tel changement serait parfaitement légitime.

(Leydet 1995: 130)

- légitime d'exiger le respect du choix qui fait du français la langue commune

Conclusions

- la notion d'intégration linguistique est « sémantiquement erronée » (Calinon 2013: 30)
- il ne s'agit pas de l'intégration *dans* une langue, mais de l'intégration dans une société, une culture, une économie, etc. *par l'intermédiaire de la langue*
- la justification morale de la francisation des immigrants se trouve dans le rôle que joue la langue dans le processus d'intégration au sens large
- le choix du français est justifié par le fait qu'il s'agit d'un choix de société associé à la culture partagée par tous les Québécois
- l'interculturalisme québécois offre un modèle utile pour d'autres sociétés cherchant à maintenir une culture sociétale basée sur une langue unique

L’intégration linguistique des nouveaux arrivants au Québec : jusqu’où une société libérale peut-elle aller dans ses exigences ?

Leigh Oakes

Queen Mary University of London

Bibliographie

Archibald, J. (2009). Qu'est-ce que le linguicisme? Dans J. Archibald et S. Galligani (dir.) *Langue(s) et immigration(s): société, école, travail*. Paris: L'Harmattan, 33–48.

Banting, K. et Kymlicka, W. (2015). *The Political Sources of Solidarity in Diverse Societies*. (EUI Working Paper RSCAS 2015/73). San Domenico di Fiesole: Robert Schuman Centre for Advanced Studies, European University Institute.

Barry, B. (2001). *Culture and Equality: An Egalitarian Critique of Multiculturalism*. Cambridge: Polity Press.

Bouchard, G. (2012). *L'interculturalisme : Un point de vue québécois*. Montréal : Boréal.

Bourhis, R. Y., Montreuil, A., Helly, D. et Jantzen, L. (2007). Discrimination et linguicisme au Québec : enquête sur la diversité ethnique au Canada. *Canadian Ethnic Studies* 39(1–2): 31–49.

Breton, R. (1988). From ethnic to civic nationalism: English Canada and Quebec. *Ethnic and Racial Studies* 11(1): 85–102.

Caldwell, G. (1988). Immigration et la nécessité d'une culture publique commune. *L'Action nationale* 78(8): 705–11.

Calinon, A.-S. (2013). L'« intégration linguistique » en question. *Langage et société* 144(2): 27-40.

Bibliographie

Carens, J. H. (1995). Immigration, political community, and the transformation of identity: Quebec's immigration policies in critical perspective. Dans J. H. Carens (dir.) *Is Quebec Nationalism Just? Perspectives from Anglophone Canada*. Montréal/Kingston: McGill-Queen's University Press, 20–81.

Carens, J. H. (2000). *Culture, Citizenship and Community. A Contextual Exploration of Justice as Evenhandedness*. New York: Oxford University Press.

Carens, J. H. (2013). *The Ethics of Immigration*. Oxford: Oxford University Press.

Commission Bouchard-Taylor (2008). *Fonder l'avenir : Le temps de la conciliation*. (Rapport de la Commission de consultation sur les pratiques d'accommodement reliées aux différences culturelles). [Québec]: Government of Quebec.

Commission Larose (2001). *Le français, une langue pour tout le monde*. [Québec]: Gouvernement du Québec.

Gouvernement du Québec (1977). *La politique québécoise de la langue française*. [Québec]: Gouvernement du Québec.

Gouvernement du Québec (1990). *Au Québec, pour bâtir ensemble. Énoncé de politique en matière d'immigration et d'intégration*. [Québec] : Ministère des Communautés culturelles et de l'Immigration du Québec.

Bibliographie

Grenier, G. (2019). Quebec's language policy and economic globalization. *Language Problems and Language Planning* 43(2): 179–197.

Kymlicka, W. (1995). *Multicultural Citizenship*. Oxford: Clarendon Press.

Kymlicka, W. (2001). *Politics in the Vernacular: Nationalism, Multiculturalism and Citizenship*. Oxford: Oxford University Press.

Levinson, S. (1995). Is liberal nationalism an oxymoron? *Ethics* 103(3): 626–45.

Leydet, D. (1995). Intégration et pluralisme : le concept de culture politique. Dans F. Blais, G. Laforest et D. Lamoureux (dir.) *Libéralismes et nationalismes. Philosophie et politique*. Sainte-Foy: Les Presses de l'Université Laval, 117–30.

Longpré, T. (2013). *Québec cherche Québécois pour relation à long terme et plus : comprendre les enjeux de l'immigration*. Montréal: Alain Stanké.

Maclure, J. (2006). Politique linguistique ou politique d'intégration? La promotion de la langue dans une communauté politique libérale. Dans P. Georgeault et M. Pagé (dir.) *Le français, langue de la diversité québécoise*. Montréal: Québec Amérique, 153–70.

Bibliographie

Oakes, L. et Peled, Y. (2018). *Normative Language Policy: Ethics, Politics, Principles*. Cambridge: Camrdige University Press.

Oakes, L. et Warren, J. (2007). *Language, Citizenship and Identity in Quebec*. Basingstoke: Palgrave Macmillan.

Pagé, M. (2005). La francisation des immigrants au Québec en 2005 et après. Dans A. Stefanescu et P. Georgeault (dir.) *Le français au Québec. Les nouveaux défis*. [Montréal]: Fides, 191–231.

Pagé, M. (2011). *Politiques d'intégration et cohésion sociale*. [Québec]: Conseil supérieur de la langue française.

Patten, A. (2001). Political theory and language policy. *Political Theory* 29(5): 691–715.

Pavlenko, A. et Lantolf, J. P. (2000). Second language learning as participation and the (re)construction of selves. Dans J. P. Lantolf (dir.) *Sociocultural Theory and Second Language Learning*. Oxford: Oxford University Press, 155–77.

Rubio-Marín, R. (2003). Language rights: exploring the competing rationales. Dans W. Kymlicka et A. Patten (eds.) *Language Rights and Political Theory*. Oxford: Oxford University Press, 52–79.

Bibliographie

Seymour, M. (2008). *De la tolérance à la reconnaissance*. Montréal: Boréal.

Sfard, A. (1998). On two metaphors for learning and the dangers of choosing just one. *Educational Researcher* 27(2): 4–13.

Tamir, Y. (1993). *Liberal Nationalism*. Princeton: Princeton University Press.

Vaillancourt, F. (2020). *Analyse économique des politiques linguistiques au Québec : 40 ans de Loi 101*. (Groupe de recherche « Économie et langue ») Belfast: Ulster University https://www.ulster.ac.uk/__data/assets/pdf_file/0008/571877/20-4-Vaillancourt.pdf

Wee, L. (2011). *Language without Rights*. Oxford: Oxford University Press.

Weinstock, D. (2003). The antinomy of language policy. Dans W. Kymlicka et A. Patten (dir.) *Language Rights and Political Theory*. New York: Oxford University Press, 250–70.

Weinstock, D. (2013). Interculturalism and multiculturalism in Canada and Quebec: situating the debate. Dans P. Balint and S. Guérard de Latour (dir.) *Liberal Multiculturalism and the Fair Terms of Integration*. Basingstoke: Palgrave Macmillan, 91–108.